

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1052

Artikel: Journalisme : bonjour la qualité
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour que le moratoire porte ses fruits

(jd) Il y a une année, peuple et cantons décidaient de geler le programme nucléaire pour une période de dix ans. Une pause qui doit être mise à profit pour élaborer une politique basée sur un usage rationnel de l'énergie et sur le développement des énergies renouvelables, faute de quoi, à l'échéance, le nucléaire s'imposera en force. L'enjeu est donc d'importance.

Pour ce faire la Confédération dispose d'une base constitutionnelle, qui malheureusement ne prévoit pas des taxes d'incitation, et d'un arrêté qui déjà provoque de hauts cris (DP n° 1048). Il faut mettre au crédit d'Adolf Ogi la conception rapide d'un *Programme énergie 2000* (fin février 1990), élaboré avec la participation et le soutien des partis gouvernementaux et des principales organisations intéressées. Nous disposons enfin d'objectifs: stabiliser la consommation des énergies fossiles et de l'électricité d'ici la fin du siècle et développer les énergies renouvelables qui devraient représenter à la même échéance 0,5% de la production électrique et 3% de la chaleur. Ce programme sera soumis chaque année à évaluation. Par ailleurs la Confédération dispose déjà d'un crédit de 300 millions sur cinq ans pour prendre des mesures exemplaires dans ses propres bâtiments. Et, dans le cadre des programmes d'impulsion, un accent particulier a été mis sur la formation et le développement en matière d'énergie.

L'armistice énergétique qui semble aujourd'hui prévaloir est une condition du succès de l'entreprise: seule la mise en commun des forces de la Confédération, des cantons, des communes, des entreprises et des organisations économiques et écologistes permettra de relever le défi. Car la chasse à la fringale ne passe pas par une solution simple; elle exige au contraire la combinaison souple et imaginative de nombreuses mesures, coercitives et incitatives, l'intensification de la formation et du développement de nouveaux produits.

Pour atteindre les objectifs fixés encore faut-il que tous les acteurs concernés jouent le jeu. Ainsi trop de cantons n'ont pas encore établi leur propre programme; certains ont choisi des buts

par trop divergeants: ainsi Genève prévoit-il de stabiliser la consommation d'électricité au niveau actuel pour l'an 2035 seulement, ce qui laisse de beaux jours pour les importations et l'implantation de nouvelles centrales nucléaires. Les sociétés de production et de distribution d'électricité, publiques pour la plupart, ont également un rôle important à jouer. Le risque est grand qu'elles continuent d'investir selon la logique

JOURNALISME

Bonjour la qualité

(jd) A Genève, la politique sociale est pour une grande part gérée non par des services cantonaux ou communaux mais par un établissement de droit public dont le nom dit bien la vénérable origine: l'Hospice général.

L'Hospice général n'en est pas moins tenu de mettre en œuvre la politique voulue et financée par l'Etat. Occasionnellement, il peut en résulter des conflits et il existe toutes sortes de moyens de les résoudre, des plus informels aux plus procéduraux.

C'est dans ce contexte qu'a lieu la mise à l'écart d'un cadre. Suspendu, il fait l'objet d'une enquête administrative. Dont les conclusions s'étalent dans le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* comme par hasard le matin même du jour où la commission administrative qui dirige l'établissement en est saisie. L'avantage du scoop prématuré sur l'information postérieure commentée, c'est qu'il grossit encore le trait, évite toute mise en perspective critique et peut tenter de peser sur l'événement. C'est ça, le journalisme de qualité ? ■

RÉFÉRENDUMS

Aux urnes, citoyens

(yj) Emportées par la fièvre de boucler la législation et les grands dossiers qui l'ont animée, les Chambres fédérales votent à tour de bras lois et arrêtés. Dont certains ne manqueront pas de tirer les

de la croissance de la demande qui a prévalu jusqu'à présent, au nom de la sécurité de l'approvisionnement, et créent ainsi un fait accompli. Or nous sommes placés aujourd'hui devant des choix capitaux pour ce qui est de l'affectation de moyens financiers limités: ce qui est dépensé pour construire des installations centralisées de type classique ne sera pas disponible pour établir un réseau décentralisé de production. On peut ainsi légitimement se poser la question de l'opportunité du milliard investi par EOS pour améliorer la qualité de l'électricité produite à la Grand-Dixence (pas un kWh de plus) alors que la généralisation de l'électricité photovoltaïque exigera des capitaux importants. ■

citoyens aux urnes. Certes, le souverain ne se prononcera sans doute pas sur la loi du 21 juin 1991 sur les télécommunications, qu'une poignée d'ultra libéralisateurs argoviens vient d'attaquer à quinze jours de l'expiration du délai référendaire.

Mais le référendum est d'ores et déjà annoncé pour trois objets de la présente session parlementaire, la dernière de la 43^e législature: adhésion au FMI, nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes et droit foncier rural. De vifs débats en perspective, comme d'habitude faussés d'avance, par les alliances bizarres du côté des partisans comme surtout des opposants, et à cause des préférences régionales et particulières l'emportant sur les considérations d'ordre plus général. ■

GENÈVE

Ordre + contre-ordre = désordre

(jd) L'été ne porte pas chance au Conseil d'Etat genevois. L'année dernière, c'était la valse-hésitation de l'allocation de rattrapage qui s'ajoute à l'indexation des traitements des fonctionnaires: on supprime, mais on consulte et on négocie, on sollicite et on obtient l'appui du Grand Conseil pour tenir bon puis l'on passe un compromis très en retrait de ce qui n'était, si l'on a bien compris, qu'un ballon d'essai. Drôle de façon de gouverner.

Le scénario se répète, en pis, cette année. Pendant le mois d'août, le Conseil